

Art 1 : Le concours est organisé par l'Association des Centres Culturels de Rueil-Malmaison.

Art 2 : Le concours est ouvert à tous les inscrits en discipline **Piano** des Centres Culturels sans limite d'âge et aux élèves extérieurs pour les degrés 4 mains ainsi que les élèves inscrits aux cours de piano dans les Centres Culturels en 2015/2016 et 2016/2017.

Art 3 : Pour être inscrits au concours, les candidats doivent remplir, avec précision, le bulletin ci-joint et le retourner à l'accueil de l'un des Centres Culturels, accompagné dans la même enveloppe d'un chèque libellé à l'ordre de l'A.C.C.R.M., représentant le droit d'inscription et d'une enveloppe timbrée libellée aux nom et adresse du candidat. Il est également possible de payer aux accueils par carte bancaire ou en espèces.

Art 4 : Les frais d'inscription s'élèvent à :

- 21 € par personne pour les degrés individuels.
- 16 € par personne pour les degrés 4 mains et musiques de films.
- 29 € par personne pour le degré « 4 mains » ou « musiques de films » en complément d'un degré individuel.

Les inscriptions ne sont pas remboursables. La date limite d'inscription est fixée **au samedi 10 février 2018.**

Art 5 : Les candidats recevront leur convocation 3 semaines avant le concours, qui se déroulera **le dimanche 8 avril 2018** au CCER et devront se munir de cette convocation. Celle-ci indiquera l'heure exacte à laquelle chaque candidat devra se présenter. En cas d'absence, afin de ne pas désorganiser le bon déroulement du concours, les candidats sont priés de prévenir l'accueil le plus rapidement possible.

Art 6 : L'A.C.C.R.M. se réserve le droit de limiter les inscriptions dans le cas où le surnombre des candidats pourrait nuire au bon déroulement du concours.

Art 7 : Le jury est composé de professeurs de piano extérieurs aux Centres Culturels. Il est souverain, attribue les prix, les mentions et récompenses ; ses décisions ne sont pas contestables.

Art 8 : Les candidats auront la possibilité de jouer avec ou sans partition. Les candidats joueront sans les reprises, sauf celles indiquées.

Art 9 : Les résultats seront communiqués à 18 heures, au Centre Culturel Edmond Rostand, 20 Bld Edmond Rostand, 92500 Rueil Malmaison.

Art 10 : Le déroulement des épreuves est public, l'accès à l'audition des candidats est gratuit.

Art 11 : Toute inscription au concours implique l'acceptation du présent règlement.

Nous vous rappelons que toute photocopie de partition est interdite de par la loi du 11 mars 1957 et l'article 425 du Code Pénal.

**Centre Culturel
Edmond Rostand**

20, boulevard Edmond Rostand
92500 Rueil-Malmaison
Tél. : 01 47 51 85 45
Fax : 01 47 08 26 09

**Ermitage
Maison du Père Joseph**

34, boulevard Richelieu
Tél. : 01 47 52 07 92
Fax : 01 47 16 17 32

Athénée

2, avenue Alsace-Lorraine
Tél. : 01 41 96 90 60
Fax : 01 41 96 90 61

Atelier Grognard

6, avenue
du Château de Malmaison
Tél. : 01 41 39 09 68
Fax : 01 41 39 06 97

■ **A.C.C.R.M.**

Association des Centres Culturels
de Rueil-Malmaison

- 20, boulevard Edmond Rostand
- 92500 Rueil-Malmaison
- Téléphone : 01 47 51 85 45